

Du fédéralisme européen aux combats pour l'Europe

Arnaud DIEMER

Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

PHARE-GRESE Paris I, OMI Reims

Depuis près de vingt ans, la communauté scientifique associe le nom de Maurice Allais au Prix Nobel de Sciences économiques et à ses travaux de pionnier (1943) sur *la théorie des marchés et l'utilisation efficace des ressources*. Les contributions de Maurice Allais à l'analyse économique touchent essentiellement quatre domaines (Allais, 2001) : la théorie de l'évolution et de l'équilibre économique général, de l'efficacité économique et des fondements du calcul économique ; la théorie du capital ; la théorie des choix aléatoires ; la théorie de la monnaie, du crédit et de la dynamique monétaire. Maurice Allais (1943, 1952, 1994) n'hésitera pas à rappeler que ses travaux ont trouvé leur origine dans la méditation des œuvres de trois grands maîtres qui l'ont profondément marqué : Léon Walras, Vilfredo Pareto et Irving Fisher. Toutefois, comme le soulignait Thierry de Montbrial (2002, p. 453) « *On réduirait singulièrement la dimension du personnage et de son œuvre si l'on ne retenait que le versant théorique, aussi monumental soit-il* ». S'inscrivant dans la longue tradition des ingénieurs économistes français (Dupuit, Divisia...), Maurice Allais rappelait dans *La passion de la Recherche* (2001) que c'était ce contact direct avec les réalités économiques et sociales qui avait décidé de sa carrière d'économiste. Ainsi, la démarche de sa pensée n'a pas été de partir de la théorie pour aboutir aux faits, mais tout au contraire, d'essayer de dégager des faits la trame explicative sans laquelle ils apparaissent incompréhensibles et échappent à toute action efficace. La connaissance pure ne peut donc se passer de l'action. Cette relation n'est pas univoque. Si l'économie pure a besoin de l'économie appliquée, cette dernière s'appuie nécessairement sur celle-là. Pour comprendre l'imbrication des questions d'économie pure et d'économie appliquée dans la pensée de Maurice Allais, nous nous concentrerons sur les aspects de son œuvre relatifs à la construction européenne. Partisan d'un « *socialisme concurrentiel* » (1949c, p. 1), Maurice Allais n'a jamais cessé de prôner un libéralisme économique non dogmatique. Se démarquant des positions de Friedrich Hayek et de Milton Friedman par sa conception du rôle de l'Etat et du régime de propriété des moyens de production, Maurice Allais a proposé une analyse de la construction européenne que nous nous proposons de décomposer en deux temps. Dans un premier temps, nous exposerons sa conception d'une Europe Fédérale. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur son analyse de l'intégration économique et monétaire européenne.

I. L'Europe fédérale

Depuis ses tous premiers travaux, Maurice Allais a manifesté un profond engagement dans la construction européenne. Dans une note rédigée le 15 septembre 1948 et intitulée *La révolution européenne reste à faire*, il s'indignait déjà devant les prudences

« débilatantes », les conservatismes « apeurés » et les nationalismes « particularistes » « On parle bien de l'Europe unie, mais les désirs restent prudemment sur le plan verbal : on ne veut pas voir les réalités en face, on escamote les véritables problèmes, on se refuse à envisager les seules mesures qui peuvent faire de l'idée européenne autre chose qu'un attrape-nigaud : l'abandon immédiat de certains droits souverains et la constitution d'un gouvernement supra-national européen » (1948a, p. 4). La solution efficace aux problèmes économiques et sociaux de l'Europe doit cependant passer par une fédération européenne. Maurice Allais (1949a) n'hésitera pas à présenter un projet de *Manifeste économique et social pour les Etats-Unis d'Europe* dans lequel il évoque les grands principes à appliquer (article 17 gestion économique, article 18 répartition des revenus, article 19 promotion sociale, article 20 ordre international, article 21 stabilité monétaire...). Si la fédération européenne s'apparente à une union, elle ne peut se satisfaire d'une simple union douanière. Les nombreux enseignements de l'histoire (Benelux, Charte internationale du Commerce de Genève et de la Havane, union douanière franco-italienne...) tendent en effet à montrer qu'il est impossible de surmonter des obstacles mettant en jeu des intérêts nationaux opposés autrement qu'en créant un gouvernement supranational ayant compétences pour toutes les questions susceptibles de créer des oppositions d'intérêt entre les Etats membres. Les rares réussites (cas du Zollverein allemand, l'union économique italienne, les Etats-Unis...) renvoient à un contexte particulier (influence prédominante de la Prusse pour le Zollverein) ou à l'émergence d'une véritable volonté humaine (fédération américaine). La solution de l'union douanière, simple en apparence et non contraignante, serait ainsi « utopique », seule serait effectivement réalisable « la solution fédéraliste qui préconise l'établissement préalable et immédiat d'une fédération politique » (Allais, 1949h, p. 7). Maurice Allais se situe ainsi dans la lignée des travaux de Robbins (1937), Streit (1939), Hayek (1939) et de Jennings (1940) sur le fédéralisme tout en cherchant à les dépasser¹. La fédération devient un ordre politique² où les pouvoirs sont aussi décentralisés que possible. De ce fait, l'économique se trouve encadré³ dans le politique (et le culturel⁴) « Notre tâche historique, c'est de faire politiquement l'Europe et de la faire sans délai, car sur le plan économique, la Fédération politique de l'Europe conditionne son union économique qui seule peut lui permettre de reconstruire ses ruines et de relever ses niveaux de vie » (Allais, 1949h, p. 15).

1. Dans son ouvrage *Economic Planning and International Order*, Robbins (1937, p. 240) considère qu'une fédération « must neither alliance nor complete unification ». Dans un article intitulé « *The Economic Conditions of Interstate Federalism* », Hayek (1939) évoque l'existence d'une société dans laquelle les marchés totalement libres et ouverts induiraient une fédération d'Etats ayant abandonné tout interventionnisme économique « *If goods, men, and money can move freely over the interstate frontiers, it becomes clearly impossible to affect the prices of the different products through action by the individual state. The Union becomes one single market, and prices in its different parts will differ only by the costs of transport* » (1939, p. 134). Dans son ouvrage *A Federation for Western Union*, Jennings (1940) revient sur les objectifs de la fédération, le type de gouvernement fédéral, les questions de défense et de politique étrangère, la place de l'économie européenne.

2. Dans son *Manifeste pour une Société Libre*, Maurice Allais précise que « *L'Europe Economique du Marché Commun doit sans délai se transformer en une Europe Politique aussi vaste que possible assurant l'unité tout en sauvegardant la diversité nécessaire* » (1960b, p. 66).

3. Lors d'un Congrès des économistes de langue française, Maurice Allais faisait le constat suivant « *Il est vraiment désastreux de constater que quantités d'esprits croient encore que l'on peut préparer l'union politique en s'efforçant de réaliser l'union économique. Il n'y a pas, en fait, de pire erreur... L'union économique n'est réalisable que s'il y a fédération politique préalable* » (1949f, p. 177).

4. Dans son ouvrage *L'Europe face à son avenir : que faire ?* Maurice Allais (1991, p. 19) précisera par la suite que « *La réalisation d'une communauté économique décentralisée... ne peut réellement fonctionner que dans le cadre d'institutions politiques communes... Mais cet ordre politique ne peut être lui-même réalisé que si nous le fondons sur une réelle communauté culturelle* » (1991, p. 19).

A. Les droits de l'Union et des Etats membres

Le principe fédéral stipule que la Communauté politique européenne ne doit être chargée que des tâches d'intérêt commun qu'elle seule peut mettre en œuvre efficacement. De ce fait, chaque membre devrait conserver toutes les compétences qui n'ont qu'un caractère national et qu'il est capable de gérer plus efficacement lui-même. Dans un premier temps, Maurice Allais (1947c, p. 12) précisera les droits à déléguer à l'Union fédérale. 1° Le droit de réglementer les conditions monétaires. Des deux hypothèses possibles, monnaies nationales distinctes avec changes et monnaie unique, Maurice Allais ne retiendra que la seconde. Cette dernière doit être définie à partir de la « *valeur moyenne pondérée des salaires de base entre les différentes capitales des Etats fédérés* » (1947c, p. 14). La politique monétaire de la fédération aura pour fonction de stabiliser cette valeur moyenne. Par ailleurs, l'existence d'une unité de compte commune implique nécessairement la non-rigidité des salaires et leur fixation suivant le principe concurrentiel. 2° Le droit de légiférer en matière de commerce extérieur et intérieur. Ceci suppose que la fédération ait la possibilité de lutter contre les formes monopolistiques et les restrictions douanières (tarifs des transports, trusts privés...). 3° Le droit de légiférer en matière de mouvements de capitaux. 4° Le droit de veiller à la libre circulation de la population, seul moyen d'empêcher une diminution du bien-être et la montée des inégalités. 5° Le droit de réglementer les conditions de production et de commerce des armements et de l'énergie atomique. 6° Le droit de réglementer les communications et de fixer les tarifs. 7° Le droit d'agir sur la répartition des rentes de rareté (rentes foncières correspondant à l'usage du sol et à la production des matières premières, intérêts purs des capitaux) et le pouvoir de les imposer. 8° Le droit de lever des impôts nécessaires au fonctionnement de l'Union Fédérale si l'imposition des rentes de rareté ne suffisait pas. 9° Le droit de traiter toutes les questions économiques relatives aux groupes associés d'Outre-mer. 10° La supervision de la législation des Etats et de la fédération serait soumise à la Cour suprême. Dans un second temps, Maurice Allais présentera les droits à laisser à chaque Etat : 1° La réglementation de certains produits nocifs (alcool...). 2° La détermination d'une législation sociale, chaque Etat fédéré serait libre de fixer la durée du travail ainsi que ses conditions générales du moment que les salaires se fixent librement aux niveaux qui assurent l'équilibre. 3° La mise en place d'un système de sécurité sociale national est possible toutefois un pays bénéficiant d'une protection forte se caractérisera nécessairement par des salaires réels plus faibles (Maurice Allais en déduit une tendance à l'émigration ou à l'immigration). 4° Les dépenses administratives et de travaux publics d'intérêt local. 5° La fiscalité de tout Etat fédéré ne doit pouvoir frapper que les revenus du travail (salaires, traitements et bénéfices) à l'exclusion des rentes de rareté (revenant à la Fédération). 6° Rien n'empêche un Etat fédéré de créer des entreprises collectivistes dont ses ressortissants seraient les actionnaires. Selon Maurice Allais « *Il n'y a pas d'opposition entre les principes fédéraux de libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes et la forme collectiviste de la propriété des entreprises* » (1947c, p. 17). Il ajoutera cependant que « *Cette société collectiviste ne saurait être efficace que planifiée collectivement* » (ibid). Les principes essentiels de cette répartition des pouvoirs sont donc simples : laisser à chaque Etat fédéré le maximum de liberté⁵ ; n'intervenir

5. Hayek (1939, p. 148) précise que « *The idea of interstate federation as the consistent development of the liberal point of view should be able to provide a new point d'appui for all those liberals who have despaired of and deserted their creed during the periods of wandering. This liberalism of which we speak is, of course, not a party matter; it is a view which, before World War I, provided a common ground for nearly all the citizens of the Western democracies and which is the basis of democratic government* ».

que pour les décisions susceptibles de créer des difficultés entre les Etats fédérés. Il ne s'agit pas de tout unifier, de tout centraliser, mais tout au contraire, de préserver toutes les diversités⁶.

B. L'Union Atlantique

Cette Europe fédérale ne pourra cependant être viable et efficace que si elle parvient à intégrer une communauté plus large de peuples libres, attachés aux mêmes idéaux de liberté et d'égalité. Cette unité plus vaste doit regrouper l'ensemble des démocraties occidentales, celles de l'Europe et celles de l'Amérique du Nord. Il semble ici que le projet d'Union Atlantique, préconisé par Clarence Streit (1939) dans le cadre de l'Association « *Freedom and Union* » et du Comité d'Union Fédérale des Démocraties Atlantique, ait attiré l'attention⁷ de notre ingénieur économiste (Allais, 1949d). Selon Clarence Streit, l'Union des Démocraties de l'Atlantique Nord serait composée de quinze démocraties fondatrices parmi lesquelles l'Union américaine, le Commonwealth britannique (Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Irlande), la République Française, la Belgique, les Pays-Bas, la Confédération Suisse, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande. Elle prendrait les cinq formes suivantes « *Une nationalité de l'Union ; une force armée de l'Union ; un régime de franchise douanière entre les pays membres de l'Union ; une monnaie de l'Union ; un système postal et un réseau de communications communs à tous les territoires de l'Union* » (1939, p. 23).

Pays	Députés	Sénateurs
Australie	7	2
Belgique	8	2
Canada	11	2
Danemark	4	2
Etats-Unis	129	10
Finlande	4	2
France	42	4
Irlande	3	2
Italie	44	4
Norvège	3	2
Nouvelle-Zélande	2	2
Pays-Bas	8	2
Royaume-Uni	47	4
Suède	6	2
Suisse	4	2
Union Sud Africaine	2	2
TOTAUX	324	46

Source : Streit (1939, p. 21), Allais (1949d, p. 5)

6. C'est sur cette base que Maurice Allais sera amené, plusieurs années plus tard, à qualifier le traité de Maastricht de « *tout à fait déraisonnable* » (1992, p. 9). Dans une note du 16 septembre 1992 rédigée pour *le Figaro*, Maurice Allais évoquait quatre raisons majeures et impératives de ne pas signer le traité de Maastricht : des institutions anti-démocratiques, une monnaie unique non viable et prématurée, un libre échangeisme générateur d'instabilité et de chômage, l'urgente nécessité d'une nouvelle réflexion sur la construction européenne. Il prendra également position contre le projet de Constitution européenne (voir l'article paru dans *l'Humanité* du 26 mai 2005) et le Traité européen simplifié. Maurice Allais appellera au rétablissement explicite et solennel de la préférence communautaire, c'est-à-dire d'une protection raisonnable et appropriée de la Communauté européenne vis-à-vis de l'extérieur.

7. Mais également celle de Robbins (1937) et de Hayek (1939). Jean-Jacques Servan Schreiber en fera une longue analyse dans *le Monde* du 30 janvier 1949.

Ce projet visait ainsi à promouvoir une Fédération comportant une citoyenneté commune, une politique étrangère commune et une organisation monétaire commune (voir également Hayek, 1939). Il permettait d'assurer une période de transition convenable pour la triple liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des hommes. Aux yeux de Maurice Allais, cette Union Atlantique constituerait un rempart entre l'Ouest démocratique et l'Est totalitaire ; le véritable symbole d'une lutte qui devait se livrer sur le plan économique, social et idéologique « *Le système libéral l'emportera finalement si, tout en faisant face aux exigences impératives de sa sécurité, il se montre décisivement supérieur sur le triple plan économique, social et humain du progrès scientifique et de l'efficacité, de l'accroissement véritable de l'homme des contraintes matérielles ou politiques qui l'asservissent ou le menacent* » (1960a, p. 14). L'Union Atlantique ne serait pas une pseudo-entité dominée par les Etats-Unis, mais bien une fédération véritable organisée sur la base démocratique (Allais, 1957).

Reprenant les termes du *Projet de Constitution* élaboré par Streit (1939, pp. 315-324), Maurice Allais précise que le pouvoir législatif comprendrait deux chambres « *L'une élue sur la base du Suffrage Universel, l'autre sur la base d'une représentation égale de chaque pays sur chaque tranche ou fraction de tranche de moins de 25 millions d'habitants* » (1949d, p. 5). L'Europe aurait ainsi la majorité à la fois dans les deux chambres. Une telle initiative ne s'opposerait en rien à l'effort poursuivi par les européens en vue de mettre sur pied une fédération européenne. Bien au contraire, elle faciliterait sa mise en place en la transposant dans un plan plus vaste. Pour juger de la valeur du fédéralisme relativement à tout autre système, Maurice Allais note qu'il convient de disposer d'un critère « scientifique ». La démocratie économique constituerait sur le plan économique, le pendant de la démocratie politique sur le plan politique.

C. La démocratie économique

Le critère de la démocratie économique sera longuement analysé dans deux manuscrits intitulés *Les aspects économiques du fédéralisme et la démocratie et le totalitarisme*, rédigés respectivement en 1947 et 1950. Aux yeux de notre polytechnicien, la démocratie est beaucoup plus qu'une simple méthode politique (thèse défendue par Joseph Schumpeter dans son ouvrage *Capitalism, Socialism and Democracy*, 1947, p. 242) et ne peut se limiter au domaine politique (Barrère, 2009). Dans les années 30, Clarence Streit notait déjà que la démocratie était « *Un système que les hommes, groupés sur la base de l'égalité, ont établi pour sauvegarder leur liberté individuelle, c'est-à-dire qu'ils ont organisé le gouvernement du peuple, de telle sorte que leurs lois s'appliquent également à tous les individus ; ils ont organisé le gouvernement par le peuple ; tous ayant une part égale dans l'établissement des lois ; ils ont organisé le gouvernement pour le peuple, afin d'assurer également la liberté, au sens le plus large du terme, à chacun* » (1939, p. 26).

Pour Maurice Allais, la démocratie apparaît comme une lutte concurrentielle pour le pouvoir, organisée suivant une certaine règle du jeu « *C'est la lutte concurrentielle pour le pouvoir avec tout ce que comporte une lutte effectivement concurrentielle : la liberté d'expression, le respect des personnes, une dispersion suffisante des pouvoirs, un ordre légal capable de faire respecter la loyauté de la compétition concurrentielle pour le pouvoir politique et le respect de la règle du jeu tant par le groupe au pouvoir que par les groupes minoritaires cherchant à y arriver* » (1950c, p. 570). La démocratie est ainsi un régime fondé sur la liberté de l'expression (liberté d'information et de discussion) et la défense des opinions (liberté de parole, liberté de réunion, liberté de la presse, liberté de la publication). Le respect des minorités et des personnes constitue un principe inaltérable. La persécution des minorités, même si elle est voulue par la majorité, ne saurait dès lors être regardée comme démocratique. L'équilibre des pouvoirs sous-entend la décentralisation du pouvoir (tout ce qui tend à disperser le pouvoir est favorable à la démocratie) et l'indépendance des pouvoirs

économique et politique. Par ailleurs, la démocratie ne peut avoir lieu que s'il y a un ordre légal susceptible de faire respecter la loyauté de la lutte concurrentielle. Le respect de la règle du jeu est ici primordial. Ce principe vaut aussi bien en politique qu'en économie. Ainsi sur le plan économique « *Le jeu de la concurrence exige un ordre légal capable de s'opposer efficacement aux tendances au monopole* » (1950c, p. 573). C'est cette analogie du politique et de l'économique qui permet d'introduire le concept de démocratie économique⁸. Cette dernière désigne « *Un système où se trouve réalisée la répartition la plus égale possible des revenus parmi toutes celles qui ne compromettent pas la maximisation du revenu moyen réel, c'est-à-dire qui assurent la maximisation du rendement social* » (1947c, p. 2). La réalisation de la démocratie économique suppose la réalisation d'une double condition : d'une part la maximisation du revenu réel moyen et d'autre part, la réalisation d'une répartition la plus égale possible. Cette approche repose sur deux résultats importants. 1° La théorie démontre (Allais, 1943) que le revenu moyen réel est maximum dans le cadre d'une économie de marché à base de prix où s'affrontent suivant le principe concurrentiel les offres et les demandes d'entreprises gérées de manière autonome et libre. Un résultat qui s'applique tout aussi bien à une économie privée qu'à une économie collective des moyens de production. 2° La répartition la plus égale possible des revenus suppose la suppression de tout revenu qui ne soit pas en relation directe avec un effort fourni ou un service rendu. Il s'agit de supprimer les profits inflationnistes des monopoles et l'appropriation collective des rentes de rareté (notamment les rentes foncières et les intérêts purs des capitaux).

Dans la mesure où l'on admet cette approche, Maurice Allais insistera sur les trois points suivants. Premièrement, tout système économique doit être organisé selon le principe de la concurrence, c'est-à-dire fondé sur le libre choix⁹ des individus et l'autonomie de gestion des entreprises. Si l'économie concurrentielle est avant « *Une technique économique* » qui conduit à un optimum de gestion, la stabilité des prix « *Apparaît comme une condition préalable et nécessaire de toute concurrence efficace* » (1946c, p. 2). Deuxièmement, l'intervention de l'Etat (fédéral) est nécessaire afin de supprimer les profits des monopoles et les rentes de rareté (leur imposition servira de ressources à la fédération). Ce double résultat implique l'absence de tout privilège de classes ou de nationalité (possibilité de libre émigration et de libre immigration sur le plan international) et l'égalité des chances dans une économie concurrentielle. Troisièmement « *Seule une planification décentralisée, c'est-à-dire une planification concurrentielle de l'économie, est compatible avec la démocratie, et cela quel que soit le régime de la propriété, capitaliste ou collectiviste* » (1950c, p. 571). La démocratie serait incompatible avec le planisme central (symbole de la concentration du pouvoir) et la présence de monopoles (en tant que groupes fermés ou monopoles de classes). L'Europe fédérale, via le critère de démocratie économique et le principe de planification concurrentielle, constituerait ainsi une troisième voie entre le laisser-fairisme américain et la planification autoritaire soviétique.

II. L'intégration économique et monétaire

De l'Europe fédérale, il n'y a qu'un pas à faire pour aborder la question de l'intégration économique et monétaire de l'Europe. Deux articles rédigés en 1949, « *La Conférence européenne de Westminster et les problèmes économiques de*

8. Christian Barrère (2009, p. 51) propose un principe de démocratie économique « *Qui ne repose pas principalement sur les choix éthiques mais sur l'analyse des conditions institutionnelles du fonctionnement d'une société moderne* », l'interprétation néo-smithienne du marché comme *communitas*.

9. Il s'agit entre autre du respect du droit de disposer des biens. Maurice Allais part d'une décomposition du droit de propriété, en deux droits distincts, le droit de disposition et le droit au revenu.

*l'Europe*¹⁰ » et « *Les problèmes sociaux posés par l'union économique de l'Europe et leurs solutions* » insisteront à la fois sur la réalisation d'une totale liberté des mouvements de marchandises, des services et des capitaux, et des personnes à l'intérieur du grand marché européen, et l'instauration d'une monnaie unique. Dans la plus pure tradition des ingénieurs économistes, Maurice Allais s'appuiera sur l'enseignement des faits et les résultats de la théorie économique pour légitimer ses vues sur l'intégration européenne.

A. La réalisation d'un Grand Marché

Si l'intégration politique est une condition nécessaire pour réaliser un marché commun (Allais, 1951a), elle n'est pas suffisante. Maurice Allais évoquera sur trois autres conditions, tout aussi importantes : une libéralisation générale de l'économie (Allais, 1953a, 1972) ; un recours à l'économie de marché et au principe concurrentiel ; la recherche d'une synthèse de la « technique d'action » du libéralisme et des idéaux du socialisme.

1. Une libéralisation générale de l'économie

Sur le plan de l'analyse comme sur le plan de l'économie appliquée, l'œuvre de Maurice Allais s'est efforcée de repenser le rôle de la liberté économique (Diemer, 2009b, p. 43) à un moment où le corps doctrinaire (libéralisme, keynésianisme et marxisme) et le contenu des politiques économiques (économie libérale vs économie dirigée) faisaient débats parmi les économistes (Dard, 2000, p. 77). La libéralisation générale de l'économie, présentée comme une nécessité pour l'Europe « *Si dès lors l'occident veut survivre, il doit de toute nécessité maintenir, renforcer et étendre sur le plan économique le système d'une économie de liberté, fondée sur la décentralisation des décisions et l'utilisation au maximum des initiatives et des efforts individuels, système qui lui a permis un accroissement continu sans précédent de ses niveaux de vie et de ses possibilités culturelles* » (1960a, p. 14), devait prendre les traits d'un Marché Commun¹¹ « *où n'existe aucune entrave à la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, un marché à l'intérieur duquel n'existent ni droits de douane, ni contingents, à l'intérieur duquel les monnaies sont librement convertibles et où les capitaux peuvent s'investir librement là où leur rentabilité est la plus élevée, à l'intérieur duquel enfin les travailleurs peuvent s'établir et travailler là où il leur plaît* » (1960a, p. 20).

Le passage à la liberté des échanges de marchandises à l'intérieur d'un marché commun implique une modification considérable des localisations et des spécialisations industrielles (théorie du commerce international¹²), c'est-à-dire la progression

10. La *Conférence de Westminster* a fait germer des idées qui ont fait leur chemin. Maurice Allais (1949e, p. 22) reviendra tout particulièrement sur la liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ; la suppression des restrictions quantitatives et la disparition des droits de douane à l'intérieur de l'Europe ; la mise en place d'une monnaie européenne unique ; la nécessité d'une délégation d'un certain nombre de pouvoirs économiques du plan national au plan européen et la création d'un Comité économique et social européen (ayant pour tâche de formuler des revendications en vue de l'unification progressive de l'économie européenne).

11. Ce marché commun fera l'objet de toutes les attentions lors du 2^e Congrès de La Haye, les 8 et 10 octobre 1953 « *Le marché commun doit être basé sur la libre circulation des marchandises, des biens et services, des capitaux et des personnes. Néanmoins, cette libre circulation ne suffit pas à elle seule à définir la notion du marché commun. Il faut citer un certain nombre de normes juridiques qui la complètent. Parmi celles-ci, notons la règle de la non-discrimination, l'abolition de protections spéciales, telles que subventions et autres pratiques restrictives qui empêchent la libre concurrence et présentent un caractère monopolisateur* » (Blaisse, 1953, p. 3).

12. Maurice Allais (1994, p. 36) précise que la théorie des coûts comparatifs repose sur deux postulats inexacts – le premier, les avantages comparatifs sont structurels, permanents, et qu'ils ne se modifieront pas avec le temps ; le second, les spécialisations ne seront pas remises ultérieurement en question par l'un ou l'autre des pays participants.

de certaines activités et parallèlement la régression d'autres activités¹³. Maurice Allais, conscient que l'Union de l'Europe poserait de nombreux problèmes sociaux, considérait que « *L'on ne pouvait se confier sans réserve à l'application des mécanismes du marché par un abaissement brutal et automatique des barrières douanières* » (1960a, p. 147). Il fallait donc prévoir la possibilité de réduire l'allure de la réalisation de l'Union économique par un fléchissement éventuel du taux de libéralisation des échanges. Maurice Allais proposera de fixer ce taux en fonction du volume du chômage technologique¹⁴ observé dans les différents pays (chacun d'eux ayant naturellement la possibilité d'adopter un taux plus ou moins élevé) et d'accompagner cette transformation « douloureuse » de l'Europe par des mesures adéquates : allocations chômage suffisantes, rééducation professionnelle des chômeurs avec pleins salaires, primes pour faciliter les changements de profession et de résidence, indemnités substantielles de licenciement (Allais, 1949e, 1960a). La libéralisation des mouvements de capitaux semblait, selon Maurice Allais, plus aisée à mettre en place que la libéralisation des mouvements de marchandises. Elle apparaissait essentielle pour niveler les différences en matière de productivités et de salaires réels (entre les Etats-Unis et l'Europe) et permettre la réalisation d'un optimum de gestion européen (afflux de capitaux pour permettre l'investissement dans le Marché Commun). Enfin, la libéralisation des hommes ne devait être entreprise qu'une fois que les effets de la libéralisation des mouvements de marchandises et de capitaux seraient pleinement ressentis. Maurice Allais (1950c, 1953g) ajoutera qu'il sera difficile d'envisager une mobilité des personnes en Europe tant qu'une politique commune d'immigration, de naturalisation et d'asile politique n'aura pas été définie. Ainsi la question de l'immigration en provenance des Pays de l'Est, des ex-Républiques soviétiques, de l'Afrique noire et des pays du Sud-est asiatique « *dominera tout l'avenir prévisible* » de l'Europe (1994, p. 27). Au final, le passage à l'Union Economique et au Marché Commun devait être progressif « *Il ne faut pas libérer trop rapidement les mouvements des différents facteurs de production, il faut les libérer suffisamment vite pour qu'une pression continue puisse s'exercer efficacement sur les différents agents économiques* » (1960a, p. 123). Maurice Allais (1949g, 1960a) recensera même un certain nombre de principes directeurs susceptibles d'éviter sur le plan social tout désordre insupportable. Il s'agit en l'occurrence des *principes d'ajustement* (libéralisation dans un délai de quelques mois des restrictions quantitatives des mouvements de marchandises, la libéralisation complète ne devant intervenir que dans 10 ou 20 ans ; libéralisation des mouvements de capitaux pouvant se faire en quelques mois, au moins pour les paiements courants ; libéralisation immédiate des mouvements de personnes là où c'est possible, sinon cela exigera une période plus longue) ; des *principes de répartition* (chaque peuple devrait être garanti des risques qu'il est susceptible de courir, les mesures prises ne devront en aucun cas avoir pour effet d'abaisser les niveaux de salaires réels) et de *principes de mises en œuvre* (si les nouvelles spécialisations et localisations industrielles devront se faire sur la base des indications des prix de marchés, certains pouvoirs pourraient être donnés à une autorité internationale afin de juger les requêtes des Etats).

Maurice Allais s'appuiera sur les enseignements de la Communauté de l'Acier et du Charbon (CECA), du projet de Zone de Libre Echange de la Grande-Bretagne (1956), du traité du Marché Commun (1958) et de la Petite Zone de Libre Echange des sept (1959) afin de présenter sa vision de la libéralisation. Dans le cas de la

13. Dans son ouvrage *L'Europe Unie : route de la prospérité*, Maurice Allais notait que dans le cas de l'automobile « *La grande efficacité ne pourra être atteinte en Europe que s'il y a au plus trois ou quatre grandes marques d'automobiles de grande série au lieu de la douzaine actuellement existante dans l'Europe des Six* » (1960a, p. 81).

14. On peut lire dès 1949, les lignes suivantes « *Il est probable qu'une libéralisation entraînera un chômage nettement plus élevé que le chômage technologique normal observé dans le passé. Un doublement de ce chômage technologique nous paraît assez vraisemblable* » (Allais, 1949g, p. 689).

CECA, Maurice Allais rappellera que les résultats obtenus entre 1953 et 1957 ont été beaucoup plus limités qu'on ne l'a souvent dit (CECA, 1963). Tout d'abord, la CECA aurait bénéficié d'une conjoncture favorable jusqu'en 1957, l'année 1958 se traduisant par une conjoncture nettement défavorable (CECA, 1958) et la montée des stocks (près de 30 millions de tonnes). Ensuite, aucune transformation fondamentale de la structure n'a été visible. En l'absence de toute intégration politique, les pouvoirs de la Haute Autorité ont toujours été limités (Allais, 1959) par l'opposition de plusieurs Etats ou d'un seul (articles 71 à 73 du Traité réservant aux Etats la politique commerciale vis-à-vis de l'extérieur). Enfin, Maurice Allais précise que l'on a voulu « *Créer un marché commun particulier alors que parallèlement il n'y avait pas de marché commun général* » (1960a, p. 173). Les prix étaient loin d'être des prix de concurrence (Allais, 1951b). En application du Traité, certains pays (dont la France) avaient dû renoncer à fixer autoritairement les prix de l'acier et du charbon (Saint Marc, 1961), cependant ils continuaient à garder la maîtrise des prix en fixant les prix des produits finis et semi-finis. Par ailleurs, les conditions de concurrence à l'intérieur de la CECA n'avaient jamais cessé d'être dominées par les valeurs des taux de change. Du côté du Traité (1958), Maurice Allais (1960a, pp. 185-190) insistera sur les avancées de l'article 3 (mentionnant la réalisation d'un marché commun effectif), des articles 85-102 (instituant les règles de fonctionnement d'une économie de marché) et de l'article 137 (prévoyant que les membres de l'Assemblée européenne pourraient être élus au suffrage universel) tout en soulignant ses lacunes essentielles, notamment *l'insuffisance du caractère supranational des Institutions* (l'inexistence de l'Europe politique) ; *les nombreuses dérogations à la libéralisation des marchandises* contenues dans les articles 95, 96 et 97 (exonérations et ristournes accordées aux produits exportés, droits d'accise, impôts indirects), les articles 38 et 39 relatifs à l'agriculture ; *l'incertitude planant sur la libéralisation des mouvements de capitaux* (article 67 sur la période de transition) ; *l'application des dispositions associées à la libéralisation des mouvements de personnes* (article 48 mentionnant que la libre circulation est subordonnée à des raisons d'ordre public et de sécurité publique) et *l'existence d'un très grand nombre de questions renvoyées à un règlement ultérieur* (article 63 relatif à la libération des services, article 75 concernant les transports, article 87 évoquant les règles de concurrence...). Si le projet de Zone de Libre Echange de la Grande-Bretagne de 1956 et la création en 1959 de la Petite Zone de Libre Echange des sept (Autriche, Danemark, Grande-Bretagne, Norvège, Portugal, Suède, Suisse) pouvaient compromettre la réalisation effective du Marché Commun des six (Bossuat, Fleury, 2001), Maurice Allais militera en faveur de l'extension de ce dernier au cadre atlantique. Malgré l'existence de certaines difficultés, les avantages économiques d'un tel rapprochement seraient indéniables « *D'abord plus l'échelle de la libéralisation est vaste et plus les compensations sont faciles à trouver. En second lieu et sur le plan monétaire, il est à mon avis plus facile de faire fonctionner un système monétaire international atlantique qu'un système monétaire purement européen* » (1960a, p. 14).

2. Economie de marché(s), principe de l'offre et la demande, concurrence

La force de l'économie de marchés et du principe concurrentiel prend une double dimension dans les travaux de Maurice Allais. D'une part, l'étude des faits – plus précisément des niveaux de vie et de productivité entre l'Europe, l'Union Soviétique et les Etats Unis – met en évidence l'efficacité du système économique marchand (Allais, 1960a). D'autre part, la théorie économique révélerait que l'intégration économique des différents Etats européens ne peut être réalisée que sur la base de la maximisation du revenu national réel à l'échelon européen. Le théorème du rendement social (Allais, 1943, 1945a), pierre angulaire de l'œuvre de Maurice

Allais, implique la présence d'une économie de marché (puis marchés¹⁵), du principe de l'offre et la demande, et de la concurrence.

L'efficacité de l'économie de marché apparaît dans les travaux d'économie appliquée de Maurice Allais à la suite de plusieurs études sur les niveaux de vie et de productivité entre les Etats-Unis, l'Europe (France, Italie) et l'Union soviétique (Allais, 1949j, 1949k, 1949l, 1950d). Estimant pour l'année 1957 que la productivité horaire moyenne aux Etats-Unis était environ 2,34 fois plus élevée qu'en France¹⁶, Maurice Allais va rechercher les causes de cet écart et identifier cinq facteurs explicatifs : les richesses naturelles, l'intensité capitaliste (valeur de l'épargne accumulée relative à la valeur du revenu national), le travail (qualité du travail, volume de la population ou étendue du marché, expansion démographique et promotion sociale¹⁷), le système économique (concurrence ou dirigisme) et l'esprit avec lequel on applique ce système. Il en déduit que « *Les trois grands facteurs explicatifs des différences de productivité constatées entre la France et les Etats-Unis sont : les richesses naturelles (15 à 20 %), l'effet technique de taille (10 %), et enfin l'effet d'un fonctionnement efficace de l'économie de marché (75 %)* » (1960a, p. 53). Ainsi, la création d'un véritable Marché Commun doit moins à son effet taille qu'au processus concurrentiel. En effet, c'est la contrainte du marché et la nécessité d'abaisser les prix pour faire face à la concurrence qui sont les sous-produits de l'économie de marché. La supériorité américaine provient pour une part très importante du système concurrentiel qui la caractérise.

Par ailleurs, les conditions d'efficacité du Marché Commun s'identifient aux conditions de maximisation du revenu national réel à l'échelon européen. C'est ici qu'intervient la théorie allaisienne du rendement social ou théorie de l'efficacité maximale (on parle aujourd'hui d'allocation optimale des ressources). Maurice Allais (1945a) entendait démontrer que, pour une répartition donnée des services consommables entre les différents individus, il existait une gestion optimale de l'économie, et une seule, pour laquelle le rendement est maximum, et que dans ses principes essentiels, cette gestion dérive directement de l'économie concurrentielle. A cet effet, il distinguait deux secteurs dans l'économie. Le secteur différencié (exploitations minières, production sidérurgique) correspond « *Aux industries où la technique optimum de production est réalisée par la juxtaposition d'entreprises différentes qui sont généralement de même taille* » (1945a, p. 16). Ainsi, partout où la concurrence est physiquement possible (c'est-à-dire indépendamment de toute considération de prix et de toutes les modalités de gestion : concurrence, monopole, concurrence monopolistique...), les conditions d'efficacité maximum sont les suivantes (Allais, 1960a p. 70). 1° Il faut qu'il existe un système de prix unique, le même pour tout acheteur et tout vendeur pour des transactions comparables (*principe d'unicité*

15. La distinction entre marché et marchés occupe une place importante dans les travaux de Maurice Allais. Elle renvoie directement à la question de l'équilibre général et des surplus distribuables (Allais, 1981, 1989). Deux périodes charnières peuvent être distinguées. La première période (1941-1966) s'articule autour des deux œuvres principales « *A la recherche d'une discipline économique : l'Economie pure* » (1943) et « *Economie et intérêt* » (1947). Maurice Allais s'est focalisé sur le modèle walrasien d'une économie de marché où l'équilibre économique général est défini à partir d'un système unique de prix. La période (1967-à nos jours) a contribué à l'élaboration et au perfectionnement d'une théorie nouvelle de la dynamique économique en termes réels. Cette théorie repose sur les concepts de surplus distribuable, de perte, de surfaces d'efficacité maximale et d'égale perte. L'équilibre général est alors défini comme une situation où il n'existe aucun surplus réalisable, le concept de prix passe au second plan et l'économie de marchés devient la référence.

16. Maurice Allais s'appuiera sur l'ouvrage de Dupin, Divisia et Roy (1956) ainsi que sur l'annuaire statistique de la France (1957, pp. 28-29).

17. A la suite de trois enquêtes (Italie, France, Etats-Unis) parues dans la revue *Population* au cours de l'année 1950 (janvier-mars, juillet, octobre-novembre-décembre), Maurice Allais en conclut que la promotion sociale est beaucoup plus importante aux Etats-Unis qu'en France et en Europe.

du prix et de non discrimination). Ce système des prix doit être tel qu'en tout lieu la valeur globale de l'offre soit égale à la valeur globale de la demande pour tout produit (*principe de l'égalisation de l'offre et de la demande*¹⁸ par le prix). 2° Il faut que chaque consommateur répartisse librement son revenu entre les différentes consommations possibles compte tenu de leurs prix et achète là où le prix qu'il paie (prix rendu égal au prix départ majoré du coût de transport) est à qualité égale le plus faible possible (*principe de liberté du consommateur*). 3° Il faut que chaque vendeur vende au prix le plus élevé possible (*principe de liberté du producteur*). 4° Il faut que chaque producteur choisisse sa technique de production de manière à réaliser un revenu maximum, en considérant dans ses calculs les prix du marché comme des données (*principe de rentabilité*). Ainsi, là où la concurrence est physiquement possible, une situation de rendement social maximum correspond à un équilibre de concurrence parfaite. Le secteur non différencié correspond aux industries où la technique optimum de production est réalisée par une entreprise unique (distribution de gaz). Lorsque la concurrence n'est pas physiquement possible, la maximisation du rendement social exige : 1° un prix égal au coût marginal tel que toute la production trouve preneur ; 2° la minimisation du coût moyen.

L'enseignement pratique à tirer du théorème du rendement social pour l'intégration économique européenne « *Est qu'une pleine efficacité de l'économie d'un ensemble de pays ne peut être réalisée qu'à la triple condition : a) que toutes les barrières douanières (tarifs ou contingents) soient supprimées (en application des principes d'unicité des prix, de non discrimination et de liberté) ; b) que le système de prix utilisé soit celui d'une économie de marché (s) ; c) que ces deux conditions soient réalisés dans chaque cadre national* » (Allais, 1960a, p. 71). Si l'économie de marchés – via le principe de l'offre et de la demande et le mécanisme concurrentiel – doit favoriser l'efficacité de l'économie européenne, Maurice Allais est néanmoins conscient des limites de ce postulat. Premièrement, si la concurrence est souhaitable, la question est de savoir si elle est effectivement possible (si le jeu de la concurrence peut se pratiquer à deux, Maurice Allais recommande d'imposer des labels de qualité afin de garantir la qualité des marchandises) et humainement supportable (nécessité d'indemnités chômage suffisantes pour les ouvriers). Deuxièmement, la libéralisation des échanges n'est possible que « *Dans le cadre d'ensembles régionaux, groupant des pays économiquement et politiquement associés, de développement économique comparable, tout en assurant un marché suffisamment large pour que la concurrence puisse s'y développer de façon efficace et bénéfique* » (2005b, p. 87). Ce que l'on qualifie aujourd'hui de mondialisation des échanges peut créer des dommages irréparables en matière d'emplois, de croissance et de spécialisations industrielles (Allais, 1999a et 1999b). La mise en place d'un système protecteur modéré mais efficace sera donc jugée désirable à chaque fois que ce fera sentir le besoin de stabiliser et de sécuriser certains fondamentaux. L'Europe pourrait ainsi avoir recours à la préférence communautaire lorsque des pays ont des conditions de production nettement plus favorables (coûts de la main d'œuvre très bas) que celles existantes en Europe ou lorsque les prix sur les marchés agricoles internationaux sont instables. Selon Maurice Allais, un objectif raisonnable serait que par des mesures appropriées et pour chaque produit ou groupe de produits un pourcentage minimal de la consommation communautaire soit assuré par la production communautaire. « *La valeur moyenne de ce pourcentage pourrait être de l'ordre de 80 %* » (2005b, p. 87). Troisièmement, la mise en œuvre d'une économie de marchés décentralisée et de propriété privée peut s'avérer très délicate pour des pays qui décideraient d'intégrer l'Union économique et monétaire. Ce message, qui s'adresse

18. Selon Maurice Allais, le principe de l'offre et de la demande s'appliquerait également à la détermination des rémunérations et des salaires. Les observations tendraient effectivement à montrer qu'il n'y a pas d'autre critère objectif pour déterminer un salaire juste que celui de l'égalisation de l'offre et la demande. Ce processus d'échange est intimement lié à la théorie de la valeur. Chaque catégorie de travail est en effet rémunérée en fonction de son utilité et sa rareté.

tout particulièrement aux Pecos et aux différentes phases de l'élargissement européen, s'appuierait sur le constat suivant « *La phase de transition à une économie de marchés peut entraîner à son début l'inflation, le chômage, les inégalités indues mal supportées, et bien d'autres difficultés, que seul un fonctionnement efficace des marchés pourra éliminer avec le temps* » (1991, p. 28).

3. La nécessité d'une synthèse entre le libéralisme et le socialisme

Si la technique de l'économie de marché semble la plus efficace, c'est surtout par rapport à la technique dirigiste centralisée. La construction politique, économique et monétaire de l'Europe doit ainsi s'inspirer des différents systèmes en place (laisser-faire et économie de marché aux Etats-Unis, centralisation et planification autoritaire pour l'Union Soviétique) tout en cherchant à les dépasser. Cette troisième voie prend chez Maurice Allais (1946a, 1947e, 1949b, 1949c, 1950a, 1950b, 1950c, 1960a), la forme d'une synthèse entre le libéralisme et le socialisme « *L'organisation économique et sociale qui sortira de cette phase de transition ne s'identifiera... ni avec le capitalisme américain, ni avec le communisme soviétique... elle empruntera au libéralisme sa technique extraordinairement efficace de gestion décentralisée à base de prix concurrentiels et au marxisme son haut souci de justice sociale* » (1949b, p. 1).

Il serait certes possible de concevoir une organisation planifiée centralement de toute l'Europe qui serait fondée non sur le mécanisme des prix, mais sur les décisions centralisées et autoritaires d'un organisme central européen. Toutefois, rappelle Maurice Allais, les enseignements de la théorie et de l'expérience ne tendent pas à confirmer cette orientation. D'une part, le calcul économique apparaît techniquement impossible même avec la disposition de machines électroniques puissantes¹⁹ « *Parce-que l'on ne connaît pas les fonctions de satisfaction qui caractérisent les psychologies individuelles et les fonctions de production qui caractérisent les techniques de production* » (Allais, 1960a, p. 72). D'autre part, la planification centrale n'est pas politiquement acceptable car « *Elle conduit inévitablement à la conception de tout le pouvoir économique dans les mains du pouvoir politique... La technique dirigiste de la planification centrale conduit inéluctablement à un système totalitaire* » (Allais, 1960a, p. 73). Enfin, les expériences d'une telle organisation dans les cadres nationaux (Shonfield, 1967) ont soulevé de telles difficultés « *Qu'il est peut vraisemblable qu'une expérience à l'échelle européenne ait quelque chance de succès* » (Allais, 1960a, p. 125). Sur ce dernier point, Maurice Allais attribuera l'abandon de la planification centrale aux Pays-Bas (1947-1948) à leur volonté de faire aboutir l'Union Economique du Benelux.

Dès lors, les aspirations sociales des citoyens européens doivent prendre place dans une économie de marché à base de liberté économique et de prix concurrentiels. Plus précisément, il s'agira de planifier les structures dans laquelle joue l'économie de marché de manière à atteindre dans le cadre d'une telle économie les objectifs fondamentaux de la justice sociale. En effet, et c'est là l'apport principal de Maurice Allais, le stimulant de la concurrence, longtemps considéré comme « *Essentiellement lié au jeu de l'intérêt personnel dans un régime de laisser faire* » (1946b, p. 1), n'est ni spontané, ni automatique. Il ne peut exister qu'organisé dans le cadre de la loi, de la *planification concurrentielle* (Allais, 1946a) ou du *socialisme concurrentiel* (Allais, 1947e). Cette dernière expression symbolise à elle seule le projet de société de Maurice Allais. Si l'économie de marché et la propriété privée apparaissent comme des conditions essentielles de toute société libre « *Seuls peuvent réussir à la mettre efficacement en œuvre les hommes dont les aspirations sociales sont dans leurs fondements mêmes celles des partis de gauche*²⁰ » (1949b, p. 7). Une Europe libérale, mais aux mains des forces sociales. Les socialistes doivent s'efforcer de réformer la société de

19. Voir les débats autour du calcul économique socialiste (Von Mises, Hayek...).

20. Cette conclusion reposait sur un constat effectué au lendemain de la guerre, la décadence de la bourgeoisie française et la montée des élites populaires (Allais, 1949b, p. 8).

manière à réaliser les fins auxquelles ils aspirent mais sans détruire, ni remettre en cause les mécanismes de l'économie décentralisée de marché et de propriété privée « *Les fins du socialisme sont la libération maximum de l'individu de la contrainte des hommes et des choses, la suppression des injustices sociales, l'appropriation collective des revenus non gagnés, la suppression de toute division de classe, la promotion sociale des meilleurs et l'établissement d'un ordre international pacifique* » (1960a, p. 321).

B. De la monnaie unique aux crises financières

Si l'intégration économique constitue une étape décisive dans la construction européenne, Maurice Allais a toujours considéré qu'elle ne pouvait être parachevée sans une stabilité des prix et la création d'une monnaie. Dès 1946 et 1949, on pouvait ainsi lire les phrases suivantes « *L'économie concurrentielle est et reste la seule technique économique qui puisse conduire à un optimum de gestion, mais la stabilité des prix apparaît comme la condition préalable et nécessaire à l'établissement de toute concurrence efficace* » (1946b, p. 2) ; « *Le problème monétaire était un des plus importants et pour l'avenir immédiat certainement le plus important car il conditionne tous les autres. La résolution qui a été adoptée [à la Conférence de Westminster] préconise la libre convertibilité des monnaies européennes, après une période de transition au cours de laquelle les taux de change actuels sont révisés et les demandes de changes limitées aux transactions courantes. Une telle solution implique essentiellement le maintien d'un contrôle des changes vis-à-vis des pays extra européens. Le but final est la création d'une monnaie unique pour toute l'Europe* » (1949e, p. 6). La monnaie unique et les différents enjeux liés à sa création et sa circulation sont une illustration des nombreux « combats pour l'Europe » de Maurice Allais (1991, 1994, 1998, 2002).

Tout d'abord, la gestion de la monnaie européenne et la mise en œuvre de la politique monétaire commune doivent être confiées à la Banque Centrale Européenne (BCE) dont l'objectif principal est d'assurer une stabilité raisonnable des prix nominaux exprimés en euros correspondant à un taux de hausse annuelle de l'ordre de 2 % du niveau général des prix européens. Selon Maurice Allais, c'est cette stabilité qui a constitué un facteur essentiel de la prospérité de l'Allemagne Fédérale et qui protégera l'économie européenne des tensions inflationnistes (Allais, 1969). Mais pour cela, la Banque Centrale Européenne doit être indépendante du pouvoir politique, qu'il soit national ou européen « *La Banque Centrale Européenne devrait avoir le contrôle absolu et la responsabilité entière et indivisible de la politique monétaire européenne, excluant absolument toute possibilité de transfert partiel de pouvoir aux Banques Centrales nationales...* » (1991, p. 84). C'est grâce à de telles mesures qu'aujourd'hui, aucun Etat européen n'est en mesure de financer ses déficits publics par une création monétaire (politique keynésienne, longtemps combattue par Maurice Allais). Dorénavant, un Etat peut financer son déficit budgétaire en faisant appel à l'épargne publique. Il s'agit notamment d'une émission de titres (bons du trésor) sur le marché financier. Si Maurice Allais est un partisan de l'euro, il n'hésitera pas à prendre ses distances avec les décisions des autorités monétaires européennes. L'instauration d'une monnaie unique, le 1^{er} janvier 1999, constituait à ses yeux une « *Exigence réellement exorbitante... et totalement inacceptable* » (1994, p. 43).

Ensuite, la mise en circulation de l'euro devra être accompagnée de véritables réformes pour viabiliser l'intégration monétaire. Selon Maurice Allais, l'économie mondiale reposerait aujourd'hui sur de gigantesques pyramides de dettes (la position financière nette des Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde est débitrice de 2100 milliards de \$, les déficits courants cumulés dépassent les 6000 milliards de \$). De là résultent une situation potentiellement instable et la multiplication des crises financières depuis le début des années 70 (de 1971 à 2008, l'économie mondiale a enregistré près de 26 crises financières). L'origine des crises financières est liée à trois mécanismes (Boyer, Dehove, Pillhon, 2004). Le premier est spécifique aux marchés financiers qui sont des marchés de promesses

(la valeur d'un actif financier dépend de l'évaluation par un agent d'un flux de revenus futurs), frappés d'incertitudes majeures. Face à l'incertitude, les agents doivent se donner des procédures, des règles ou des conventions pour évaluer les taux d'intérêt, la croissance anticipée, la prime de risque... Deux méthodes peuvent être utilisées : (i) procéder à sa propre analyse de la valeur ; (ii) observer l'évaluation des autres (logique de mimétisme). Dans ce dernier cas, un modèle de contagion financière peut voir le jour et engendrer une bulle spéculative. Le deuxième mécanisme concerne le caractère procyclique de la prise de risque. La prime de risque mesure l'écart entre le prix de marché et la valeur fondamentale d'un actif. Durant la phase d'expansion, les agents bancaires et financiers auraient tendance à prendre plus de risques (car les risques sont faibles) alors que durant la phase de récession, ils auraient tendance à surévaluer les risques. La prise de risque procyclique expliquerait ainsi l'alternance de phases d'euphorie et de stress au cœur de la crise financière et des marchés (crédit, actif financier, actif immobilier...). Les comportements des agents économiques exerceraient un effet déstabilisateur, amplifiant de ce fait les cycles économiques (on parle d'accélérateur financier). Le troisième mécanisme repose sur l'interdépendance des marchés. Tout déséquilibre intervenant sur un marché entraîne une crise sur les autres marchés. A la suite de la globalisation financière et de la logique des 3 D (déréglementation, désintermédiation, décloisonnement), ce processus de contagion financière a désormais une dimension mondiale. Les différents marchés (crédit, actions, obligations, immobilier...) se trouvent irrémédiablement liés. On parle également de risque systémique. Ces soubresauts des marchés sont généralement aggravés par le comportement mimétique des agents financiers, la perte de mémoire des précédents événements ou l'excès d'optimisme de certains acteurs.

Les crises financières sont d'autant plus graves que tous les risques tendent à se concentrer sur les banques (exemple de la crise récente dite des *Subprime*). Ce scénario systémique avait déjà été souligné par Maurice Allais dans son ouvrage intitulé *L'Europe face à son avenir : que faire ?* (1991). On pouvait ainsi lire les propos suivants « *La monétisation croissante des dettes, la déréglementation monétaire, la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers n'ont eu qu'un résultat : une instabilité de plus en plus grande du système bancaire sur le plan national et sur le plan international* » (1991, p. 104). Pour faire face à l'apparition d'une nouvelle crise, Maurice Allais avait proposé à la fois une réforme du système du crédit, une indexation des engagements sur l'avenir, une réforme des marchés boursiers et une réforme du système monétaire international.

A ses yeux, l'organisation actuelle du crédit apparaissait tout à fait irrationnelle pour six raisons : 1° la création et la destruction irresponsable de monnaie par les décisions des banques et des particuliers ; 2° la très grande sensibilité du mécanisme du crédit à la situation conjoncturelle ; 3° l'instabilité foncière qu'elle engendre ; 4° l'altération des conditions d'une efficacité maximale de l'économie ; 5° l'altération de la distribution des revenus qui en sont les conséquences ; 6° l'impossibilité de tout contrôle efficace du système du crédit par l'opinion publique et le Parlement en raison de son extraordinaire complexité. Par ailleurs, deux facteurs auraient amplifié les désordres apparus : la création de monnaie *ex-nihilo* par le mécanisme du crédit (à chaque opération de crédit, il y a une duplication monétaire : le détenteur d'un dépôt le considère comme une encaisse disponible alors que dans le même temps la banque a prêté la plus grande partie de ce dépôt) et le financement d'investissements à long terme par des fonds empruntés à court terme. Maurice Allais considère qu'une réforme du crédit s'impose. Elle doit s'appuyer sur deux principes. Le domaine de la création monétaire doit relever de l'Etat. Toute création monétaire autre que celle de la monnaie de base par la Banque Centrale doit être rendue impossible. Dans les faits, une modification profonde des structures bancaires et financières devrait permettre une dissociation totale des activités bancaires en trois catégories d'établissements « – des banques de dépôts assurant seulement, à l'exclusion de toute opération de prêt, les encaissements, les paiements, et la garde des dépôts de leurs clients ; – des banques de

prêts empruntant à des termes donnés et prêtant les fonds empruntés à des termes plus courts ; – des banques d'affaires empruntant directement au public ou aux banques de prêts, et investissant les fonds empruntés dans les entreprises » (1991, p. 106).

L'indexation des engagements sur l'avenir insiste quant à elle sur le fait suivant : tous les contractants (qu'ils soient débiteurs ou crédateurs, qu'ils soient entrepreneurs ou salariés...) doivent être protégés contre les variations du pouvoir d'achat de l'unité de compte. Une indexation obligatoire en valeur réelle de tous les engagements sur l'avenir tendrait à rendre impossible toute distorsion des prix et des revenus. Elle impliquerait « *L'obligation légale d'assortir à l'avenir tous emprunts à moyen et à long terme de l'Etat, des entreprises et des ménages, d'une garantie en pouvoir d'achat, en principal et en intérêts* » (2002, p. 104).

De leur côté, les marchés boursiers seraient devenus de véritables casinos « *Où les tables de jeux sont réparties sur toutes les longitudes et toutes les latitudes* » (1991, p. 222). Les différentes places de cotations évolueraient en fonction des vagues d'optimisme et de pessimisme. De ce fait, les marchés ne fourniraient plus un cadre institutionnel propice aux investissements. Pire, le système serait sur le point de devenir anti-économique. Pour redonner une certaine utilité aux marchés financiers, Maurice Allais évoque une série de réformes telles que la suppression de la cotation continue des cours (elle serait remplacée par une seule cotation par jour pour chaque valeur) et la suppression de la spéculation sur les indices. Si dans son principe, la spéculation est nécessaire au marché (c'est elle qui génère de la liquidité), les comportements des spéculateurs (achats sans paiements, ventes sans détention des actifs) sont quant à eux des éléments déstabilisateurs. Maurice Allais considère qu'il est possible de contrôler les mouvements de capitaux spéculatifs, il suffirait que les grandes nations établissent une législation internationale interdisant aux banques de spéculer pour leur propre compte.

Le système monétaire international serait enfin gangrené par l'instabilité des taux de change flottants, les déséquilibres persistants des balances de paiements (principalement celle des Etats-Unis), le développement d'une spéculation effrénée et la suprématie du dollar. Parmi les réformes préconisées par Maurice Allais, on notera l'interdiction de toute dévaluation compétitive ; l'abandon du dollar comme monnaie de compte, comme monnaie d'échange et comme monnaie de réserve sur le plan international ; la fusion en un même organisme de l'Organisation Mondiale du Commerce et du Fonds Monétaire International ; et l'interdiction pour les banques de spéculer sur les changes et pour leur propre compte.

Dans les faits, ces mesures ont trouvé un certain écho sur le plan institutionnel. Depuis la mise en place de l'euro, la politique monétaire européenne étant gérée par la BCE, il n'est plus possible de jouer sur les changes pour améliorer la compétitivité des entreprises nationales. Cette mesure a des vertus salutaires, elle oblige les entreprises à rechercher l'avantage concurrentiel en jouant sur la compétitivité prix (efforts de productivité) et/ou la compétitivité structurelle (qualité, innovation, flexibilité, organisation). Si les taux de change sont bien fixes au sein de l'Europe, l'euro continue cependant à évoluer au gré des achats et des ventes de devises (dollar, yen, franc suisse...). Dès lors, toute hausse de la parité €/ \$ peut être interprétée comme une volonté américaine de laisser partir le dollar afin d'améliorer le solde de sa balance commerciale avec l'Europe. Si les transactions commerciales continuent à privilégier le dollar comme monnaie de facturation, monnaie de règlement et monnaie de réserve (le dollar représente les deux tiers des réserves détenues par les Banques centrales), l'euro arrive au second rang avec 25 % des réserves mondiales en 2007 (contre 18 % en 1999). Depuis 2003, on compte davantage d'émissions d'obligations internationales libellées en euro qu'en dollar. Depuis avril 2007, il y a plus de billets de banques en euro en circulation que de billets libellés en dollar. Enfin, la Chine et une grande partie des banques des pays émergents ont progressivement abandonné l'ancrage de leurs devises au dollar. Si la fusion du FMI et de

l'OMC n'est pas à l'ordre du jour, certaines voix n'hésitent pas à appeler une réforme de ces Institutions. Certains problèmes de gouvernance sont ainsi évoqués : modification de la répartition des droits de vote (les représentants des pays riches contrôlent actuellement plus de 60 % des droits de vote au FMI) ; remise en cause du droit de veto des Etats-Unis sur les décisions qui requièrent une super-majorité ; plus de transparence des positions adoptées par les pays membres ; délimitation des domaines d'actions (notamment avec la Banque Mondiale) ; action plus volontaire dans les gestions de crises... L'interdiction pour les banques de spéculer sur les changes et pour leur propre compte est peut être la réforme la plus délicate à mettre en place. Contrairement à une idée reçue, le développement des marchés financiers n'a pas sonné le glas des banques. A côté de leurs opérations de collecte de dépôts et d'octroi de prêts, ces dernières ont su développer des activités d'intermédiation sur les marchés financiers. On est donc bien loin de la vague de désintermédiation, évoquée dans les années 80. Les systèmes sont devenus hybrides et les banques ont su évoluer avec le développement des marchés financiers (la concurrence a abouti à l'émergence de grands groupes bancaires, les commissions sur les opérations de marché représentent une part importante de leur revenu brut, les innovations financières – la titrisation et les produits dérivés – ont permis de réduire le coût des fonds propres et de transférer les risques sur les marchés, les autorités de régulation ont encore beaucoup de mal à superviser les banques commerciales...).

Conclusion

Partisan d'un certain libéralisme social ou d'un socialisme libéral, Maurice Allais a consacré une partie importante de ses travaux à la question européenne. Dans la plus pure tradition des ingénieurs économistes, notre Prix Nobel de Sciences économiques s'est attaché à combiner économie pure et économie appliquée afin d'apporter des arguments décisifs dans un débat trop souvent empreint de partis pris et de préjugés. Unioniste convaincu, Maurice Allais rappelait dès 1945 que si la triple liberté des marchandises, des hommes et des capitaux était nécessaire pour améliorer le bien-être des individus, cet objectif était également très ambitieux. C'est pourquoi il était nécessaire de forger une Europe fédérale sur les bases d'un critère scientifique – la démocratie économique – et d'une méthode – la planification concurrentielle. Maurice Allais était cependant conscient que l'intégration politique devait précéder l'intégration économique, et que cette dernière ne pouvait assurer l'efficacité de l'économie sans une monnaie unique. C'est pourquoi la mise en place de l'euro devait être accompagnée d'une véritable réforme monétaire (système du crédit, indexation des engagements sur l'avenir, marchés boursiers, système monétaire international) destinée à réguler la multiplication des crises financières. C'est sur la seule base de la concurrence – condition essentielle de l'efficacité économique et de la justice sociale – que doit se poursuivre l'intégration européenne. Ceci laisse peu de marge de manœuvre aux différents gouvernements nationaux, mais c'est le prix à payer pour améliorer la gestion des administrations publiques.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIS M. (2005a), *L'Europe en crise, Que faire ?* Clément Juglar.

ALLAIS M. (2005b), « La Constitution n'est pas un rempart contre les excès du libéralisme », *L'Humanité*, 26 mai.

ALLAIS M. (2002a), *Nouveaux Combats pour l'Europe : 1995-2002*, Clément Juglar.

ALLAIS M. (2002b), *Un savant méconnu – Portraits d'un Autodidacte*, Clément Juglar.

- ALLAIS M. (2001), *La passion de la recherche*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1999), *La Crise Mondiale d'aujourd'hui – Pour de Profondes réformes des Institutions Financières et Monétaires*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1999), *La Mondialisation, la Destruction des Emplois et de la Croissance – L'Evidence Empirique*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1998), « L'Union européenne, la mondialisation et le chômage », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf 147.360, CCL 1459.
- ALLAIS M. (1997), *Combats pour l'Europe : 1992-1994*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1994), « La politique de libre échange, le GATT, et la construction européenne », *Revue d'économie politique*, janvier-février.
- ALLAIS M. (1992), *Erreurs et Impasses de la Construction Européenne*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1991), *L'Europe face à son avenir : que faire ?* Robert Laffont – Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1990), *Pour la réforme de la fiscalité*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1989), *La théorie des surplus*, PUG.
- ALLAIS M. (1976), *L'impôt sur le capital et la réforme monétaire*, Hermann, Paris.
- ALLAIS M. (1974), « Classes sociales et Civilisations », *Economies et Sociétés, Cahiers de l'Institut des Sciences Economiques et Appliquées*, série 43, n° 17, pp. 285-377.
- ALLAIS M. (1972), *La libéralisation des relations économiques internationales*, Gauthier-Villars, Techniques économiques modernes, 196 p.
- ALLAIS M. (1970), Capitalisme et collectivisme, *Le libéralisme, 3^e séminaire de la pensée libérale*, novembre, pp. 93-107.
- ALLAIS M. (1967), *Manifeste pour une Société Libre*, Centre d'Analyse Economique, 72 p.
- ALLAIS M. (1969), *L'ordre international et l'économie de marchés*, Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales, Genève, 132 p.
- ALLAIS M. (1966), « Growth without Inflation », *Il Politico*, Université de Pavie, 1967, Anno XXXII, n° 2, pp. 348-354.
- ALLAIS M. (1965a), *Options de la politique tarifaire dans les transports*, Etudes de la Commission des Communautés Européennes, 205 p.
- ALLAIS M. (1965b), « Plan pour une réforme du système monétaire international », A. Giuffrè, *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf 125.609, CCL 1355, 9 p.
- ALLAIS M. (1964a), *Options de la politique tarifaire dans les transports*, Rapport de la Commission de la Communauté Economique Européenne, 485 p.
- ALLAIS M. (1964b), La théorie économique et la tarification optimum de l'usage des infrastructures de transport, *Groupe de recherches économiques et sociales, ENSMP*, 134.282 CCL 5162.
- ALLAIS M. (1964c), « Prolégomènes pour le maintien et le renforcement de la cohésion de la Communauté Atlantique », *Ecole Normale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 125.382 CCL 1337, 54 p.
- ALLAIS M. (1960a), *L'Europe Unie, Route de la Prospérité*, Calmann-Lévy.
- ALLAIS M. (1960b), *Manifeste pour une Société Libre*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, 72 p.
- ALLAIS M. (1959), « Le Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier doit-il être modifié ? », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*.
- ALLAIS M. (1957a), « Un marché commun atlantique est-il ou non une utopie ? », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 134.409, CCL 1362-1.
- ALLAIS M. (1957b), « La politique économique atlantique », *Revue Politique et Parlementaire*, in Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, réf EMP 120.836, CCL 1122.
- ALLAIS M. (1953a), *La libéralisation des échanges commerciaux en Europe*, Camera di Commercio, Industria e Agricoltura, 35 p.
- ALLAIS M. (1953b), *La libéralisation des services commerciaux en Europe*, Chambre de Commerce de Marseille, 20 p.
- ALLAIS M. (1952), « Les voies fécondes de la théorie économique », *Nouvelle revue de l'économie contemporaine*, n° 36, décembre, pp. 4-6.
- ALLAIS M. (1951a), « L'Union politique, condition première de toute union économique », *Annales des Mines*, vol II, pp. 7-13.
- ALLAIS M. (1951b), *La gestion des Houillères Nationalisées et la théorie économique*, Imprimerie Nationale, Paris.

- ALLAIS M. (1950a), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, avril, pp. 25-32.
- ALLAIS M. (1950b), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, mai, pp. 26-32.
- ALLAIS M. (1950c), « La démocratie et le totalitarisme », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, Leçon 50, document 503, pp. 569-585. Texte publié dans la *Revue d'Economie Contemporaine*, novembre-décembre 1950, pp. 8-17, janvier 1951, pp. 7-17.
- ALLAIS M. (1950d), « L'économie soviétique est-elle efficiente ? », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, octobre, pp. 4-12.
- ALLAIS M. (1950e), « La libéralisation des mouvements de personnes est-elle possible en Europe ? », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, n° 1, janvier, pp. 4-7.
- ALLAIS M. (1950f), *Les intérêts des groupes sociaux et nationaux et l'Union économique de l'Europe*, Imprimerie nationale, réf EMP 71.625, CCL 1355.
- ALLAIS M. (1950g), *La libération des mouvements de personnes est-elle possible en Europe ?*, Librairie de Médecis.
- ALLAIS M. (1950h), *Peut-on assurer la sécurité de l'Europe et gagner la guerre froide*, Nouvelles Editions Latines.
- ALLAIS M. (1949a), « Projet de Manifeste économique et social pour les Etats-Unis d'Europe », *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, le 14 janvier, 13 p.
- ALLAIS M. (1949b), « Concurrentialisme et marxisme », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 20 avril, 16 p.
- ALLAIS M. (1949c), Socialisme et libéralisme, *15^e Congrès National de la Paix*, 7-10 novembre, 6 p. Réimpression dans les *Cahiers Socialistes*, Bruxelles, mai, pp. 31-37.
- ALLAIS M. (1949d), « Union européenne ou Union atlantique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 1^{er} juin, 6 p.
- ALLAIS M. (1949e), « La Conférence européenne de Westminster et les problèmes économiques de l'Europe », *Groupe de recherches économiques et sociales*, n°1948-0-3, 3 juin, 22 p.
- ALLAIS M. (1949f), « Les Problèmes de l'Union Economique de l'Europe », *Travaux du Congrès des Economistes de Langue française*, Domat-Montchrestien, pp. 176-198.
- ALLAIS M. (1949g), « Les problèmes sociaux posés par l'Union économique de l'Europe et leurs solutions », *Bulletin des Transports, Commerce – Economie Politique*, octobre, pp. 688-699.
- ALLAIS M. (1949h), « Les Unions Douanières et l'Unification Fédérale de l'Europe », *Etudes économiques*, ISCCP Mons, octobre, 15 p.
- ALLAIS M. (1949i), « Note sommaire sur le problème des investissements », *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 7 novembre, 4 p.
- ALLAIS M. (1949j), « Pouvons-nous atteindre les hauts niveaux de vie américains », *Revue des Ingénieurs*, novembre-décembre, pp. 5-18.
- ALLAIS M. (1949k), « Productivités, salaires réels et Union Economique », *Economia Internazionale*, août, pp. 615-629.
- ALLAIS M. (1949l), « Les niveaux de vie européens et américains et l'Union économique de l'Europe », *Le Hainaut Economique*, septembre, pp. 191-201.
- ALLAIS M. (1949m), « Les Unions douanières de l'Europe », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 71.394, CCL 1108, 15 p.
- ALLAIS M. (1948a), « La révolution européenne reste à faire », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 70.605 – CCL 1129.
- ALLAIS M. (1948b), « Les problèmes économiques et sociaux de l'heure et leur solution », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 71.747 – CCL 1122, 9 p.
- ALLAIS M. (1948c), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, Sirey.
- ALLAIS M. (1947a), « Note sur notre terminologie économique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 21 janvier, 3 p.
- ALLAIS M. (1947b), *Economie et Intérêt*, Imprimerie Nationale.
- ALLAIS M. (1947c), « Les aspects économiques du fédéralisme », *Rapport présenté au Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes*, Montreux, août, 34 p.
- ALLAIS M. (1947d), *Coordination des transports, le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 71.709 CCL 1121, 32 p.
- ALLAIS M. (1947e), « Pour un socialisme concurrentiel », *La Fédération*, septembre, 12 p.
- ALLAIS M. (1946a), *Abondance ou Misère*, Paris, Librairie de Médecis, 120 p.

- ALLAIS M. (1946b), « Quelques réflexions sur l'Inégalité, les Classes et la Promotion Sociale », *Economie et Humanisme*, juillet-août, pp. 357-374, septembre-octobre, pp. 484-499.
- ALLAIS M. (1946c), « Deux conditions fondamentales d'un jeu efficace de la concurrence, la suppression du laisser-faire et la stabilité monétaire », *Bulletin des transports et du commerce*, août, 2 p.
- ALLAIS M. (1946d), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 67.567 CCL 5083, 27 p.
- ALLAIS M. (1945a), *Economie pure et rendement social*, Sirey.
- ALLAIS M. (1945b), *Prolégomènes à la reconstruction économique du monde*, Sirey.
- ALLAIS M. (1943), *A la recherche d'une discipline économique*. Première partie, *L'Economie Pure*. Première édition, Ateliers Industria, 2 vol. 852 p et 68 p. ; Deuxième édition, éditée sous le titre : *Traité d'économie pure*, Imprimerie Nationale et Centre National de la Recherche Scientifique, 1952, 5 vol, in-4°, 1000 p. ; Troisième édition, 1994, Clément Juglar.
- BAILEY R. (1969), *L'intégration économique en Europe : de la CECA à l'AELE*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 101 p.
- BARRERE C. (2009), « Peut-on penser une démocratie économique ? », *Revue de Philosophie Economique*, vol 9, n° 2, pp. 50-68.
- BLAISSE P.A (1953), *Rapport sur le Marché commun*, Mouvement européen-Communauté d'action pour la Communauté supranationale européenne, 2^e Congrès de la Haye, 8-10 octobre, Bruxelles, pp. 3-22.
- BOSSUAT G. (2001), « Les schémas français de réorganisation économique de guerre et d'après guerre », Séminaire *Milieus économiques et intégration européenne au XX^e siècle*, Comité Histoire, Ministère des Finances, pp. 11-24.
- BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D. (2004), *Les crises financières*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, n° 50, La Documentation Française.
- CECA (1963), *1952-1962 : Résultats, limites, perspectives*, Haute Autorité, Luxembourg, 645p.
- CECA (1958), *Application du Traité Instituant la CECA au cours de la période transitoire*, Division études, information et documentation de l'Assemblée Parlementaire Européenne, Luxembourg, 294 p.
- DARD O. (2000), « Théoriciens et praticiens de l'économie : un changement de paradigme », in Serge Berstein et Pierre Milza, *L'année 1947*, Presses de Sciences-Po, pp. 75-114.
- DIEMER A. (2010), *La diversité du capitalisme européen*, L'Harmattan.
- DIEMER A. (2009a), « Les contributions de Maurice Allais à la question européenne : libres débats », *Journée d'études « Les Contributions de Maurice Allais à la Science Economique »*, Maison des Sciences Economiques, Université Paris I, 24 juin, 23 p.
- DIEMER A. (2009b), « Maurice Allais et la science économique », *L'Economie Politique*, n° 43, juillet, pp. 100-112.
- DIEMER A. (2008), « Marché et échange : quelle représentation ? », in Guillemain H. (ed), *Echange, Marché et Marchandisation*, L'Harmattan.
- DIEMER A. (2007) « Quel modèle économique et social pour l'Europe : Bilan et perspectives », Colloque international de l'AEILF, « *Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine* », Varsovie, 21-23 mai, 25 p.
- DIEMER A. (2003), *Représentations du marché et démarche de l'économiste*, Colloque international ACGPE, « Représentations du marché », Grenoble, 25-27 septembre, 30 p.
- FLEURY A. (2001), « A propos des options d'organisation de l'Europe non communiste dans les années 50 », Séminaire *Milieus économiques et intégration européenne au XX^e siècle*, Comité Histoire, Ministère des Finances, pp. 3-10.
- ERHARD L. (1963), *Une politique de l'Abondance*, Robert Laffont.
- HAYEK F. (1939), "The Economic Conditions of Interstate Federalism", *The New Commonwealth Quarterly*, vol V, n° 2, september, pp. 131-149, reproduit dans *Individualism and Economic Order*, chap. 12, 1996, University of Chicago Press.
- JENNINGS W.I (1940), *A Federation for Western Europe*, Cambridge University Press.
- KEYNES J.M (1936), *The General Theory of Unemployment, Interest and Money*, Brace Editions, New York.
- MONTBRIAL T. (2002), « Maurice Allais et la construction européenne », in Allais M., *Un savant méconnu, portraits d'un autodidacte*, Clément Juglar.
- PLIHON D., COPPEY-SOUBEYRAN J., SAIDANE D. (2006), *Les banques, les acteurs de la globalisation financière*, La Documentation Française.

ROBBINS L. (1937), *Economic Planning and International Order*, MacMillan.

SAINT MARC P. (1961), *La France dans la CECA, une expérience de planifications multiples du charbon et de l'acier*, Paris, Librairie Armand Colin, 456 p.

SERVAN SCHREIBER J.J. (1949), « L'Europe ou l'Atlantique », *Le Monde*, 30 janvier.

SCHUMPETER J. (1947), *Capitalism, Socialism and Democracy*, London Harper & Brother.

STREIT C. (1939), *Union ou chaos*, Librairie de Médecis, Paris.

WALRAS L. (1909), « Ruchonnet et le socialisme scientifique », *Œuvres Complètes*, vol. VII, *Mélanges d'économie politique et sociale*, 1987, Economica.